



**CONVENTION D'INTERVENTION dans le cadre du :**  
**« Dispositif d'accès au soin Consultations Jeunes Consommateurs »**

L'ANPAA 10, service du CSAPA10, représentée par Mme Françoise VAN LIERDE – Directrice  
Départementale  
2, place Casimir Périer  
10 000 TROYES

et

STRUCTURE, représenté par NOM RESPONSABLE  
ADRESSE

*S'engagent à*

**OBJET**

Cette convention a pour objet de préciser les relations partenariales dans le cadre du dispositif d'accès au soin Consultations Jeunes Consommateurs sur le département de l'Aube.

**OBJECTIFS**

- Favoriser l'accès au soin du public jeune (moins de 25ans) au travers d'informations ciblées et d'incitation à réfléchir sur la place de ces conduites addictives dans leur vie.
- Favoriser la prise de conscience individuelle et collective des risques liés aux consommations de substances psychoactives.
- Faire du lien avec les professionnels de la structure pour favoriser l'accès au soin vers les CJC.

**POPULATION BENEFICIAIRE**

**DEROULEMENT DE L'ACTION**

|  | Description du contenu des séances | Durée de la séance | Dates |
|--|------------------------------------|--------------------|-------|
|  |                                    |                    |       |
|  |                                    |                    |       |

LIEU :

MATERIEL :

## ENGAGEMENT DES PARTIES

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Aube, service du CSAPA10, représentée par XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, en tant que référent du projet « Dispositif d'accès au soin Consultations Jeunes Consommateurs » s'engage à :

- Mener les actions de prévention programmées ci-dessus
- Evaluer les actions de prévention programmées ci-dessus et communiquer le bilan à la structure partenaire

Le financement de ces actions entre en totalité dans le cadre du Dispositif d'accès au soin CJC mis en place par l'ANPAA10 service du CSAPA10.

Et

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, représenté par XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en tant que référente partenaire sur le projet « Dispositif d'accès au soin Consultations Jeunes Consommateurs » s'engage à :

- Organiser la logistique des séances (matériel, salle...)
- Informer et sensibiliser les participants de chaque séance (heure, lieu...)
- Etre présent à toutes les séances (à défaut, un autre professionnel de la structure)
- Informer et expliquer aux professionnels de la structure les objectifs et modalités d'intervention
- Participer à l'évaluation / bilan de l'action
- Participer à une formation en addictologie dans le but de devenir une personne relais au sein de la structure. *Une proposition de formation vous sera envoyée.*

Fait à TROYES, en double exemplaire.....Le :

Signatures des parties

ANPAA 10/CSAPA10  
La direction

La direction